

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

RELATIVE À LA RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET À LA SOUVERAINETÉ
AUDIOVISUELLE - (N° 1350)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AC244

présenté par
Mme Mette et M. Berta

ARTICLE PREMIER

Compléter cet article par les 6 alinéas suivants :

« 4° Après l'article 44-1, est inséré un article 44-2 ainsi rédigé :

« *Art. 44-2.* – Restructuration du modèle opérationnel et organisationnel

« La société France Médias est restructurée pour répondre aux défis de l'ère numérique et aux attentes diversifiées de ses publics. Elle est organisée autour de deux pôles principaux, le pôle contenus et le pôle médias. Cette structure remplace l'ancienne organisation verticale, permettant une intégration et une synergie accrues entre les différents formats de médias.

« Le pôle contenus est chargé de la créativité et l'innovation éditoriale à travers tous les genres de médias, en utilisant efficacement les technologies et ressources disponibles. Ce pôle comprend une unité de production transversale qui coordonne les ressources de production pour la télévision, la radio et les plateformes numériques.

« Le pôle médias se concentre sur l'analyse des besoins des publics et l'adaptation des programmes aux diverses plateformes de diffusion. Ce pôle édite et diffuse des contenus adaptés aux pratiques évolutives de consommation des médias.

« Les interactions entre les pôles contenus et médias sont régies par un comité mixte chargé de l'alignement stratégique des contenus avec les objectifs d'audience et les valeurs de l'entreprise, garantissant ainsi une cohérence éditoriale et une gestion optimale des ressources. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement s'inspire des changements organisationnels réalisés par la RTBF

Les médias évoluent rapidement, marqués par l'innovation technologique et les changements dans les comportements de consommation, il est crucial que France Médias adapte sa structure pour

rester à la pointe du secteur. L'objectif de cette réforme est de rendre l'organisation plus agile en s'inspirant de modèles comme celui adopté par la RTBF.

La proposition de restructuration de France Médias inclut la création de deux pôles principaux : un Pôle Contenus et un Pôle Médias. Le Pôle Contenus concentrera ses efforts sur l'innovation éditoriale et la production adaptée aux divers formats médias, en optimisant l'utilisation des ressources et des technologies disponibles. Il comprendra une unité de production transversale qui coordonnera les ressources humaines et techniques pour la télévision, la radio, et les plateformes numériques, permettant ainsi une meilleure synergie entre les différents formats.

Parallèlement, le Pôle Médias se chargera de l'analyse des besoins du public et de l'adaptation des contenus à une multitude de plateformes. Ce pôle veillera à ce que les programmes soient diffusés de manière optimale, répondant efficacement aux évolutions des modes de consommation des médias.

L'interaction entre ces deux pôles sera régulée par un processus de 'commissioning', un comité mixte qui encadrera la sélection éditoriale des contenus pour aligner les objectifs stratégiques avec les attentes diversifiées des publics.

Cette réorganisation vise non seulement à augmenter l'efficacité de France Médias mais aussi à renforcer son engagement envers ses missions de service public. En adoptant une approche plus intégrée et collaborative, France Médias pourra exploiter pleinement les innovations technologiques et mieux répondre aux attentes changeantes de son audience. Cela garantira que France Médias reste un acteur clé de l'audiovisuel public français, capable de produire et de diffuser des contenus de qualité qui répondent aux nouvelles réalités du marché et aux préférences du public.

Ce changement structurel est essentiel pour que France Médias puisse continuer à jouer un rôle de leader dans le secteur, en offrant des contenus qui non seulement divertissent et informent, mais qui font aussi écho aux valeurs de la société et aux attentes des citoyens.